

*Le Préfet*

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION  
DES SÉNATEURS**

Les plis relatifs à cette élection ont été déposés en préfecture le 09 / 06 / 2023 à 21 h 30  
par la commune de Neuilly - Plaisance.

En cas de transmission incomplète, le bureau des associations et des élections vous contactera dans les plus brefs délais.

- PV de 1 000 habts et +, un exemplaire de chaque liste de candidats ; ✓
- annexe « feuille de proclamation » ; ✓
- les bulletins blancs et nuls dans des enveloppes distinctes ; ✓
- exemplaire de chaque liste de candidats ; ✓
- > à 9 000 hbts, désignation de la liste des suppléants. ✓

Pour le préfet et par délégation  
L'adjointe au préfet, bureau  
des associations et des élections  
Cheffe de la section élections  
**Touria AIT-HELLAL**